

Commune
 De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
 Du Conseil Municipal

Date de convocation
 2 mai 2024
 Date d'affichage
 2 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
 Le six mai, à vingt heures trente précises,
 Le Conseil municipal légalement convoqué le deux mai deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.



En exercice 15
 Présents 10
 Votants 12

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Denis DEBELLE, Emilie LOPES, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

Absents : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF et Aurélie BUTET

Absents et excusés :

Yves GICQUEL donne pouvoir à Annick CUISNIER pour voter en ses lieu et place.
 Michel CHADUTEAU donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place

Le président a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE TOTEM NUMERIQUE 2024 - 025

Monsieur le Maire passe la parole à Aurélie HOUDAYER pour la présentation des devis.

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et le décret n° 2021-1311 du même jour pris pour son application, apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Les dispositions de ces deux textes, qui entrent en vigueur au 1er juillet 2022 (à l'exception des modifications apportées au code de l'urbanisme qui entrent en vigueur le 1er janvier 2023), modernisent, simplifient, clarifient et harmonisent les règles et les formalités de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation applicables aux actes locaux.

Aurélie HOUDAYER précise que ce type d'affichage numérique touche tous les publics, il permet de rendre l'information plus facilement accessible et répondre aux obligations d'affichage légal.

Outre l'affichage légal, toutes les informations pratiques sont à portée de main : horaires des services mairie ou école, jour d'ouverture des commerçants, travaux et perturbations, circuit de randonnée, le parcourt du patrimoine, les manifestations des associations...

Les utilisateurs auront aussi la possibilité de télécharger des documents via un QR code.

Aurélie HOUDAYER propose les devis pour une borne interactive à affichage dynamique, légal et tactile.

	LUMIPLAN 43"	DISPLAY MEDIA 43"	KOESIO 55"	CARTEL MATIC 49"	ADTM 46"
TOTEM NUMERIQUE 43"	8 290.00 €	8 488.00 €	11 771.00 €	12 100.00 €	12 767.00 €
LOGO		199.00 €	160.00 €	145.00 €	90.00 €
CASQUETTE	720.00 €	690.00 €	550.00 €	400.00 €	Offerte
POSE ET MISE EN SERVICE	920.00 €	990.00 €		715.00 €	1 470.00 €
Mise en place application		180.00 €		950.00 €	
Agrémentation du site Internet		- €			590.00 €
Consultation site Internet		- €			200.00 €
DELAJ	4 sem	4 à 6 sem			
MONTANT HT	9 010.00 €	8 668.00 €	12 481.00 €	14 310.00 €	14 327.00 €
remise commerciale					1 000.00 €
tva	1 802.00 €	1 733.60 €	2 496.20 €	2 862.00 €	2 865.40 €
TOTAL TTC	10 812.00 €	10 401.60 €	14 977.20 €	17 172.00 €	16 192.40 €
LICENCE LOGICIEL / AN	360.00 €	180.00 €	113.00 €	Pas de licence	177.00 €
FORMATION PERSONNEL		offerte		300.00 €	350.00 €
MAINTENANCE SUR SITE/ ans	5% du prix de vente 2 ans offerts	6% du prix de vente 2 ans offerts		697.00 €	760.00 €
Soit	414.50 €	509.28 €			
Total dans deux ans	774.50 €	689.28 €		997.00 €	1 110.00 €

Aurélie HOUDAYER propose de retenir l'entreprise Display Média pour un montant de 8 668,00 HT soit 10 401,60 TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le devis de l'entreprise Display Média.

☞ **Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée comme suit :**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	6	1	5

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le devis de l'entreprise Display Média pour un montant de 8 668,00 HT soit 10 401,60 TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

